

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC\_12\_248

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres En exercice : L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

- Titulaires : 38

Présents :

Date de convocation : 7 décembre 2022

- Titulaires : 31

- Suppléants : 3

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Votants : 37

#### PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme PELLETIER Céline)
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à M. DAVID Daniel)

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)

**EXCUSÉS :**

- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : ECONOMIE - « VENDEE RELANCE » : ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 4221-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021CC\_12\_217 du 15 décembre 2020 approuvant les termes de la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de communes, ainsi que le règlement intérieur pour le fonds relance ;

CONSIDERANT que le « Fonds Relance », porté par les EPCI de Vendée avec le soutien du Département, visent à accompagner la sortie de crise à travers un programme d'aides directes aux entreprises ;

CONSIDERANT que l'esprit général de ces fonds intercommunaux consiste dans le versement d'une subvention avec comme objectif un effet de levier pour faciliter l'accès à l'emprunt, dont le montant sera plafonné à 10 000 € par entreprise aidée ;

CONSIDERANT le pilotage des fonds assuré par chacune des communautés d'agglomération et de communes en étroit partenariat avec ses partenaires ;

CONSIDERANT les dossiers de demande de subvention au titre du dispositif « Fonds Relance » adressés au Président de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT l'avis favorable du comité « cellule de crise » en date du 31 mai 2022 suite à l'examen de la demande de l'entreprise DIFFUSION VIN et l'avis favorable du comité « cellule de crise » en date du 14 octobre 2022 suite à l'examen de la demande de l'entreprise VINCEDEAU AGENCEMENTS ;

Monsieur le Président demande au Conseil d'approuver le versement de subvention aux bénéficiaires suivants :

ENTREPRISE	NOM – PRENOM - ADRESSE	SUBVENTION ACCORDEE
DIFFUSION VIN	M. Christophe ROBIN 4 place des Peupliers 85420 LE MAZEAU	10 000 €
VINCENDEAU AGENCEMENTS	M. Dimitri VINCENDEAU 64 rue de La Marquiserie 85770 VIX	10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le versement de subventions d'un montant de 10 000 € chacune, dans le cadre du dispositif « Vendée Relance », au profit des entreprises désignées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 décembre 2022

Le Président

Michel BOISSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 085-248500563-20221213-2022CC\_12\_248-DE